



Succession suite au décès de mon père

Par Yanis1206

Bonjour,

Mon papa est décédé en février et il avait donné un terrain estimé à 30 000 euros à l'époque à mon frère pour construire sa maison et il a donné 15 000 euros à ma sœur.

Moi qui n'est rien eu, je voudrai savoir quels sont mes droits sachant que ma maman est encore là et qu'ils étaient mariés.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par Agnes

Bonsoir Yanis1206, si vous êtes très bien avec votre frère, sœur et mère ça va être très simple de régler ce problème autour d'un repas de famille. S'il y a encore de l'argent, votre sœur en aura 15000 et vous 30000. Et la succession (s'il y a encore des choses à se partager) que vous devez faire de toute façon ça va être une formalité. Remarquez, il y a beaucoup de si.

Dans le cas contraire (mauvaise ambiance) bon courage mon ami !